

**NOTE**

*Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.*

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 2 juillet 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie  
M. le conseiller Jacques Bédard  
Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
Mme la conseillère Caroline Cossette  
M. le conseiller Vincent Fortier

Sont absents : M. le conseiller Joël Boucher  
Mme la conseillère Louise Dion  
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général, M. Sylvain Brouillette, et la greffière, M<sup>e</sup> Lucie Tousignant.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 03.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

*Hommage du maire au citoyen Georges Brossard à la suite de son décès et moment de silence pour le défunt.*

**190702-2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.2 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2019**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 juin 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.3** Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 juin 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Présentation du nouveau directeur général, M. Sylvain Brouillette.*

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Représentation d'un groupe de citoyens pour l'urgence climatique et dépôt de documents – Demande d'adoption d'une résolution par le conseil sur la crise et l'urgence climatique (GNL-Saguenay) et d'appui d'une résolution de la MRC de Ste-Thérèse De Blainville ayant comme objet « L'appui au Chantier de la déclaration citoyenne d'urgence climatique (C-DUC) »;
- Boisé des Tilleuls et état et demande d'explication sur le dossier de la conservation du boisé et la construction d'un immeuble à logements locatifs – Échéancier;
- Modification à la collecte de résidus verts;
- Demande d'explication sur l'état de la situation quant à la transformation de l'église de la rue Beaumont et tenue de réunions avec certains groupes de citoyens et lien avec le promoteur;
- Remerciement pour l'hommage à monsieur Georges Brossard – Demande d'adhésion par la municipalité à l'organisme « Villes amies des monarques » soutenu par la Fondation David Suzuki et l'Insectarium en l'honneur de monsieur Brossard – Proposition pour nommer la Place du Village en la Place Georges-Brossard;
- Mot d'appréciation sur les festivités de la Fête nationale tenues à Saint-Bruno les 23 et 24 juin – Problématique rapportée sur les feux d'artifice présentés lors de la Fête du Canada;
- Projet Riopelle et statistiques sur la circulation de véhicules pour 110 unités d'habitation et configuration de la rue - Construction d'un tel projet ne reflétant pas la vision du centre-ville pour Saint-Bruno;
- Crise climatique et propos du premier intervenant sur la consommation du carbone et l'urgence pour les municipalités de s'activer dès maintenant;
- Élus du conseil et paradigme à changer pour la bonne représentation des positions des citoyens sur plusieurs projets dont celui de la réalisation de l'îlot Natrel et fréquentation des commerces du centre-ville - Orientations à prendre pour la revitalisation du centre-ville et réflexion sur le choix de l'emplacement du centre multisports dans le parc Rabastalière vs dans le parc industriel Marie-Victorin, l'adoption d'une grille d'analyse et la participation citoyenne pour l'étude du projet et dans le processus de démolition d'immeubles.

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste de mouvement du personnel syndiqué - période se terminant le 14 juin 2019
- Liste de mouvement du personnel cadre - période se terminant le 25 juin 2019

**190702-2.4 NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de nommer monsieur Laurent Handfield au siège n° 9 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et ce, pour un mandat se terminant le 9 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.5 AUTORISATION DE LA FERMETURE D'UNE RUE POUR LA TENUE D'UNE FÊTE DE QUARTIER**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la fermeture de la rue Hudson, le samedi 3 août 2019, de 10 h à 22 h, pour la tenue d'une fête de quartier, remise au lendemain en cas de pluie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.6 APPROBATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la politique de gestion des excédents intitulée « Ville de Saint-Bruno-de-Montarville – Politique de gestion des excédents – Mai 2019 » en remplacement de celle de mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.7 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AUX RÉSERVES**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 8 471 930 \$ aux réserves de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté comme suit :

- Réserve – Élections 57 900 \$
- Réserve – Agrile du frêne 82 000 \$
- Réserve – Pistes cyclables 300 000 \$
- Réserve – Projets spéciaux 417 530 \$
- Réserve – Équipements d'intérêt collectif 5 585 000 \$
- Réserve – Dette 1 059 500 \$
- Réserve – Achat de terrains 700 000 \$
- Réserve – Imprévus 270 000 \$

et d'autoriser la réduction de la réserve pour le fonds vert de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de 42 128 \$ et le transfert de ce montant à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.8 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR L'AGRILE DU FRÊNE PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour l'agrile du frêne provenant de l'excédent accumulé affecté de 70 100 \$ pour le financement des actions prévues au plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.9 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR REMBOURSEMENT DE LA DETTE DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation d'une somme de 1 059 500 \$ de la réserve pour remboursement de la dette de l'excédent accumulé affecté aux fins de remboursement de la dette au général de l'émission d'obligations n° 12 venant à échéance en 2019 pour les règlements d'emprunt suivants :

N° règlement	Description	Montant de la dette à rembourser
2005-387	Prolongement du boulevard de Boucherville	973 500 \$
2007-7	Travaux d'urbanisation du Grand Boulevard entre la Montée Sabourin et le boulevard de Boucherville	86 000 \$
Total		1 059 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.10 AUTORISATION POUR LA TENUE ET LE FINANCEMENT DE LA GRANDE MARCHÉ PIERRE-LAVOIE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'autoriser la tenue de la Grande marche Pierre-Lavoie qui se déroulera la fin de semaine du 19 et 20 octobre 2019 ainsi qu'un financement et soutien technique d'environ 7 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.11 DEMANDE DE SUBVENTION AU SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE MADA ET ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AÎNÉES**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU :

- D'entreprendre le processus de réaccréditation « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) dans le cadre d'une demande aide financière déposée le 19 juin 2019 auprès du Secrétariat aux Aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- De désigner le conseiller Joël Boucher à titre d'élu responsable du dossier aînés, cadrant ainsi avec son rôle relatif aux questions relatives aux familles, aînés, jeunesse et personnes handicapées;

- De désigner Mme Joséphine Brunelli, chef de division Vie communautaire, afin d'agir à titre de représentante de la municipalité pour effectuer le suivi pour la demande d'aide financière et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière, la reddition de compte et tout autre document afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.12 DÉROGATION MINEURE DM 2019-074 POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE OU D'UN MURET EN COUR AVANT AU 870, CHEMIN DU LAC-SEIGNEURIAL**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen s'interroge sur l'érection d'une clôture dans un parc de préservation.

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-074, déposée par M. Serge Vézina, pour autoriser l'installation d'une clôture ou d'un muret en cour avant au 870, chemin du Lac-Seigneurial, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 119 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190612.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 12 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.13 DÉROGATION MINEURE DM 2019-075 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE MINIMALE DE 10 MÈTRES À 5,20 MÈTRES ET DE L'ESPACEMENT MINIMUM EXIGÉ ENTRE LES BÂTIMENTS DE 12 MÈTRES À 6 MÈTRES AU 994, RUE GABOURY**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Des citoyens s'interrogent sur la consultation des citoyens avant l'approbation de cette demande ainsi que sur l'abattage d'arbres situés sur ce terrain et demandent aussi une explication sur la réduction de la marge.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-075, déposée par M. Yves Perron, urbaniste, du Groupe BC2, pour et au nom de la société 6164854 Canada inc., pour autoriser la réduction de la marge arrière de 10 mètres à 5,20 mètres et de l'espacement minimum exigé entre les bâtiments de 12 mètres à 6 mètres au 994, rue Gaboury, et ce, en dérogation aux dispositions contenues au tableau des spécifications de la zone HC-602 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190612.11 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 12 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.14 DÉROGATION MINEURE DM 2019-079 POUR AUTORISER UN BLOC DE BÉTON D'UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 60 MM EN CLASSE 1 AU 181, RUE BOULANGER**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen informe le conseil du manque de compréhension des citoyens relativement aux demandes de dérogation mineure présentées pendant les séances.

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-079, déposée par M. Michel Coulombe, pour autoriser un bloc de béton d'une épaisseur minimale de 60 mm en classe 1 au 181, rue Boulanger, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 57 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190612.12 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 12 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.15 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

- La demande de **PIIA 2019-042** pour l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage au 244, rue Piette, conformément à la résolution 190612.13 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-050** pour l'installation d'une enseigne murale au 1430, rue Hocquart, conformément à la résolution 190612.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-056** modifiant le PIIA 2019-024 pour la réfection des façades du Simons et de l'ancien Sports Experts au 600, boulevard des Promenades, sous réserve d'installer de la brique de teintes de noir ou de gris foncé, conformément à la résolution 190612.16 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-057** pour les rénovations au 870, chemin du Lac-Seigneurial, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-074 qui aurait pour effet d'autoriser l'installation d'une clôture en cour avant, conformément à la résolution 190612.15 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-060** pour l'installation de deux (2) enseignes murales au 1300, boulevard Clairevue Ouest, conformément à la résolution 190612.17 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-063** pour l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant au 1832, rue du Bocage, conformément à la résolution 190612.19 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-064** pour l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un étage au 2090, rue de Bedford, conformément à la résolution 190612.20 du CCU;

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- La demande de **PIIA 2019-065** pour l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un étage au 137, rue de Normandie, conformément à la résolution 190612.21 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-073** pour la construction de trois (3) bâtiments de 4 logements et de deux (2) bâtiments de 6 logements de type maison de ville en rangée au 994, rue Gaboury, sous réserve :
  - D'approuver la demande dérogation mineure DM 2019-075 qui aurait pour effet d'autoriser la réduction de la marge arrière minimale de 10 mètres à 5,20 mètres et de l'espacement minimal exigé entre les bâtiments de 12 mètres à 6 mètres;
  - De parachever la piste cyclable longeant l'arrière des propriétés de la rue Gaboury et de réviser son emplacement en l'éloignant des limites arrière des lots pour conserver le boisé existant;
  - De procéder à l'aménagement paysager de la bande de terrain située entre la piste cyclable et les arrières lots des rues Gaboury pour éviter le reflet des lumières des véhicules vers les habitations existantes et pour préserver l'intimité, dès la réalisation de la phase 1 de la section Gaboury;
  - De replanter dans la bande de terrain située entre le lac et la piste cyclable, soit aux endroits où des voies de circulation ne seront pas aménagées, dès l'émission du premier permis de construction du projet;
  - D'installer un éclairage discret des aires de stationnement pour ne pas éblouir les cours arrière des propriétés des rues Gaboury et Kéroack;
  - De dissimuler, pour tous les bâtiments, tout équipement mécanique ou appentis localisé sur le toit du bâtiment doit être dissimulé à l'aide d'un écran visuel dont les matériaux s'apparentent à ceux utilisés pour le bâtiment;
  - De fournir le détail de l'installation des sorties de ventilation et des équipements de climatisation et de chauffage afin d'harmoniser ceux-ci avec le bâtiment;
  - De fournir les études de sol requises avant la délivrance du permis de construction;
  - De fournir les plans des niveaux de terrain existants et projetés, et ce, avant la délivrance du permis de construction;
  - De cartographier les arbres à être coupés pour la construction des bâtiments, des voies de circulation et des pistes cyclables;
  - De conserver les haies et autres arbres limitrophes aux limites latérales de l'ancienne propriété située au 994, rue Gaboury;
  - De planter une haie de cèdres tout le long des limites latérales de l'ancienne propriété située au 994, rue Gaboury;
  - De l'acceptation d'une demande d'usage conditionnel relative à la densité, conformément à la résolution 190612.22 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.16 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-032 POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL AU 1501, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de PIIA 2019-032 (option 3) pour l'agrandissement du bâtiment commercial au 1501, rue de l'Hôtel-de-Ville, conformément à la résolution 190515.13 du CCU, sous réserve de remplacer la brique Varsity Matt par une brique Endicott Medium Ironspot 46 fini velours et le revêtement métallique MS-14 Zinc Anthracite par un revêtement métallique MAC Harrywood « bouleau fumé ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.17 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-055 POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT VISANT À CRÉER DEUX (2) LOTS À BÂTIR AUX 1294 ET 1296, RUE GOYER**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de **REFUSER** la demande de PIIA 2019-055, déposée par monsieur Hector Torres, pour un projet de lotissement visant à créer deux (2) lots à bâtir aux 1294-1296, rue Goyer en raison que la demande ne satisfait pas l'objectif 2 de l'article 32.43 du règlement stipulant : « Assurer un lotissement qui permet que l'implantation de la construction projetée puisse respecter l'alignement et l'orientation des bâtiments contigus afin de permettre la continuité de la trame urbaine ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.18 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET DE MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU :

De confier à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs bleus de 360 litres, de bacs noirs de 360 litres, de bacs bruns non aérés de 240 litres et de mini-bacs de cuisine, nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2020;

De s'engager à fournir à l'UMQ toutes les informations requises pour la préparation de son document d'appel d'offres en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée et, même si les besoins exprimés par la municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription devront représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la municipalité et, en conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constituera un accessoire au contrat et n'en changera pas la nature;

De s'engager à respecter les termes de ce contrat, si l'UMQ adjudge un contrat, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;



PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

De s'engager à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrit à l'appel d'offres BAC-2020, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles, si l'UMQ adjuge un contrat; et

De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, lequel est fixé à 0.5%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.19 RENONCIATION AU DROIT DE RACHAT DU TERRAIN DE LA SOCIÉTÉ GESTION ADVIMON INC.**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de renoncer au droit de rachat de l'immeuble portant le numéro de lot 5 969 970 de la société Gestion Advimon inc. situé sur la rue Léo-Pariseau dans le parc d'affaires Gérard-Filion, et ce, conformément aux clauses de l'acte de vente du 8 août 2018 publié sous le numéro 24 053 480.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.20 APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ SIMAUDIO LTÉE POUR LE LOT 6 258 073 - RUE MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION)**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat de la société Simaudio ltée pour le lot 6 258 073 situé sur la rue Marie-Victorin dans le parc d'affaires Gérard-Filion, pour une somme approximative de 1 049 275,50 \$, et ce, aux conditions énumérées à la promesse d'achat déposée le 18 juin 2019; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente, le projet de lotissement et tout autre document afférent pour donner suite à cette promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.21 CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX ET À UNE COMPENSATION FINANCIÈRE - IMMOFOCUS INC.**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

- D'approuver l'entente relative à des travaux municipaux et à une compensation financière pour le développement des lots 2 417 342 et 2 417 353, avec la société Immofocus inc., comme présenté le 17 mai 2019; et
- D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente et tout autre document y afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.22 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR UNE PRESTATION D'UN INGÉNIEUR CHARGÉ DE PROJETS**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels pour la prestation d'un ingénieur chargé de projets, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir le Groupe-Conseil Génipur inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 78 614,64 \$, incluant taxes nettes, le tout tel qu'il appert de la demande de prix 192441.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.23 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 114 443 APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA DÉVIATION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser l'acquisition d'une partie du lot 2 114 443 du ministère des Transports du Québec pour la déviation de la piste multifonctionnelle au montant approximatif de 75 000 \$;

D'approprier une somme de 75 000 \$ à même la réserve « Achat de terrain de l'excédent accumulé affecté » pour financer l'acquisition; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte et document afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.24 CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE STRUCTURE DU VIADUC DE LA MONTÉE DES PROMENADES - MTQ**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de confirmer l'intention de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville de participer au projet de réfection de la structure P-13581, à savoir le viaduc de la montée des Promenades et, à cette fin, négocier une entente avec le ministère des Transports du Québec quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.25 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux, et en fait la présentation, la lecture et le dépôt.

L'article 6 de ce projet de règlement est retiré.

**190702-2.26 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE URB-PIIA2019**

---

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2019 et en fait la présentation et le dépôt.

**190702-2.27 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE URB-PIIA2019**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2019*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.28 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (URB-PU2017-004) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 - AJOUT DE SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

---

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017* pour ajouter deux secteurs voués au développement résidentiel et les seuils minimaux de densité applicables et afin de modifier les affectations du sol dans le secteur de la rue de l'Hôtel-de-Ville, et en fait la présentation et le dépôt.

**190702-2.29 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-PU2017-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 - AJOUT DE SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement URB-PU2017-004 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 afin d'y ajouter deux secteurs voués au développement résidentiel et les seuils minimaux de densité applicables et afin de modifier les affectations du sol dans le secteur de la rue de l'Hôtel-de-Ville*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.30 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-014) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - CRÉATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE HA-173 À MÊME LA ZONE PA-173**

---

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin de créer la zone résidentielle HA-173 à même la zone PA-173 et d'y modifier le tableau des spécifications pour autoriser un usage résidentiel, et en fait la présentation et le dépôt.

**190702-2.31 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - CRÉATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE HA-173 À MÊME LA ZONE PA-173**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-014 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de créer la zone résidentielle HA-173 à même la zone PA-173 et d'y modifier le tableau des spécifications pour autoriser un usage résidentiel*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190702-2.32 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-017) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT DE L'USAGE C9-01-08 - LABORATOIRE OCCUPANT 150 M.C. OU PLUS DE SUPERFICIE DE PLANCHER DANS LA ZONE IA-385**

---

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'ajouter un usage spécifiquement permis au tableau des spécifications de la zone IA-385 pour autoriser des laboratoires occupant 150 m<sup>2</sup> ou plus de superficie de plancher, et en fait la présentation et le dépôt.

**190702-2.33 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT DE L'USAGE « C9-01-08 LABORATOIRE OCCUPANT 150 MÈTRES CARRÉS OU PLUS DE SUPERFICIE DE PLANCHER DANS LA ZONE IA-385 »**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-017 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter un usage spécifiquement permis au tableau des spécifications de la zone IA-385 pour autoriser des laboratoires occupant 150 m<sup>2</sup> ou plus de superficie de plancher*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 13 JUIN 2019 – LE CAS ÉCHÉANT**

---

Aucun.

**190702-2.34 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 4 JUILLET 2019**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 4 juillet 2019 :

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-190704-2.1 Nomination d'un membre au comité consultatif agricole (SD- 2019-1741)	X		
CA-190704-2.2 Approbation du rapport d'activités du Fonds de développement des territoires pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 (SD-2019-1770)	X		
CA-190704-4.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) (SD-2019- 0652)	X		
CA-190704-4.2 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 11 juin 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-1906)	X		
CA-190704-4.3 Affectation du surplus non affecté de l'agglomération au 31 décembre 2018 (SD- 2019-1883)	X		
CA-190704-4.4 Report de l'échéance de la réponse de l'évaluateur à une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation (SD-2019- 1808)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-190704-4.7 Approbation d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (SD-2019-2214)	X		
CA-190704-5.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et le Commissaire à la lutte contre la corruption concernant le prêt d'un employé enquêteur (SD-2019-2093)	X		
CA-190704-6.1 Adjudication du contrat APP-19-125 (2019-GDE-509) pour la fourniture et la livraison d'anthracite pour les unités de filtration des usines de production d'eau potable (SD-2019-1739)	X		
CA-190704-6.2 Adjudication du contrat APP-19-157 (2018-GEN-623) pour la fourniture et l'installation de passerelles de sécurité pour les filtres à l'usine régionale de production d'eau potable (SD-2019-0993)	X		
CA-190704-6.3 Adjudication du contrat APP-19-135 (2019-GEN-630) pour l'exécution de travaux d'inspections sous-marines d'ouvrages d'alimentation en eau potable (SD-2019-1999)	X		
CA-190704-6.4 Adjudication du contrat APP-19-039 (2019-TP209) pour la gestion de l'écocentre Marie-	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Victorin (option 2) (SD-2019-1778)			
CA-190704-6.5 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-19-129 (2019-GEN-103) pour l'exécution de travaux de réfection du boulevard Gaétan-Boucher (SD-2019-1671)	X		
CA-190704-6.6 Adjudication du contrat APP-19-132 pour la fourniture de services de remorquage, de fourrière automobile municipale et de centre d'expertise pour le Service de police (contrat 3 - zone 1 et 2) (SD-2019-1994)	X		
CA-190704-6.7 Adjudication du contrat APP-19-033-2 (2018-GDE-634) pour la fourniture de services visant la mise à niveau des régulateurs Normandie et trop-plein Laurier et autres travaux sur le réseau d'égouts (SD-2019-1995)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-190704-6.8 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques et emprunt au fonds de roulement (SD-2019-1479)		X	
CA-190704-6.9 Octroi de gré à gré du contrat FU-19-003 pour la fourniture d'un système	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

d'interopérabilité radio pour le Service de sécurité incendie et le Service de police (SD-2019-1787)			
CA-190704-6.10 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-17-094 pour la fourniture de services de remorquage, fourrière automobile municipale et d'expertise pour les véhicules remorqués dans le district Nord et Sud (contrat 3) (option 3.1) (SD-2019-2035)	X		
CA-190704-6.11 Engagement auprès du Centre de services partagés du Québec concernant l'acquisition de fournitures de bureau (SD-2019-1918)	X		
CA-190704-8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie (CAVAC) concernant l'affectation de deux agent(e)s du CAVAC au sein du Service de police comme agent(e)s de service aux victimes (SD-2019-0452)	X		
CA-190704-8.2 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada, concernant le déploiement de policiers dans le cadre de missions de paix	X		



PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

internationales (SD-2019-0513)			
CA-190704-8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Montréal relative à l'application des dispositions du Code criminel concernant les crimes contre les animaux (SD-2019-1661)	X		
CA-190704-8.4 Adoption du Règlement CA-2019-307 modifiant le Règlement CA-2017-272 ordonnant des travaux de construction de l'écocentre Payer et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-1790)	X		
CA-190704-8.5 Adoption du Règlement CA-2019-308 modifiant le règlement CA-2016-248 autorisant la réalisation d'un projet de réaménagement du quartier général du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2019-1375)	X		
CA-190704-8.6 Adoption du Règlement CA-2019-309 modifiant le Règlement 2001-438 sur le régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Lemoyne de l'ancienne Ville de Lemoyne (SD-2019-1594)	X		

<p>CA-190704-8.7 Adoption du Règlement CA-2019-294 modifiant le règlement CA-2016- 255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et assurant notamment sa conformité aux dispositions du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal afin d'y apporter diverses modifications (SD-2019-1855)</p>	<p>X</p>		
--	----------	--	--

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Achat de bacs de 360 litres étant inutiles pour les besoins des citoyens et opter pour ceux de 240 litres mieux adaptés à la consommation;
- Rencontre de la CMM sur les redevances de 50 \$ pour l'immatriculation des véhicules pour l'amélioration du transport collectif dans le Grand Montréal;
- Partage des coûts du transport collectif et analyse de ceux-ci avec les citoyens afin de mobiliser la participation citoyenne;
- Point 7.5 de l'ordre du jour - Manque de plateaux culturels et interrogation sur la vision de Saint-Bruno à cet égard – Décisions prises à la pièce créant embuche au développement social de la municipalité – Plan stratégique et besoins d'implantation d'un centre culturel et non de résidences privées;
- Point 6.10.2 de l'ordre du jour et retour sur la question de la séance du mois de juin quant à l'aménagement de la piste cyclable du Grand Boulevard qui semble non sécuritaire et étude sur la sécurité de pistes cyclables bidirectionnelles;
- Rémunération des élus siégeant sur des comités d'agglomération;
- Hommage perpétuel au citoyen Georges Brossard avec la création d'un hôtel-insectes;
- Échéancier pour l'étude et l'approbation d'une demande d'autorisation pour l'aménagement d'une micro-brasserie.

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Vœux de bonnes vacances (la conseillère Caroline Cossette);
- Mot de bienvenu au nouveau directeur général avec une expérience contributive à l'avancement des travaux du conseil (le conseiller Jacques Bédard);
- Souhaits de bonnes vacances (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Sympathies aux proches et membres de la famille de monsieur Georges Brossard et hommage à ce citoyen / Mot de bienvenu au nouveau directeur général / Commentaires d'un citoyen concernant l'église Beaumont pour ne pas se limiter aux commentaires des citoyens limitrophes à cet immeuble et respect par la Ville des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans ce dossier / Projet Natrel et municipalité devant se doter d'une vraie politique de consultation publique - Renouvellement des outils de communication pour une certaine cohérence avec le plan d'aménagement de la Ville / Dynamique intéressante avec les conseillers indépendants sans bannière politique comme pour l'adoption du PTI à l'unanimité en raison du travail de collaboration des membres / Souhaits pour un bon été et vœux de remerciement pour la présence des citoyens à la séance du conseil (la conseillère Marilou Alarie);
- Souhaits pour un excellent été de ressourcement et pour un retour au mois d'août afin de travailler dans l'intérêt des citoyens de la municipalité (le maire Martin Murray).

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Le maire déclare la levée de la séance à 21 h 25.

Le maire,

La greffière,

---

Martin Murray

---

Lucie Tousignant